

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008

Le 19 juin 2008 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Livry-Gargan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CALMAT, Maire, suite à la convocation faite le 5 juin 2008.

Etaient présents : M. Alain CALMAT, M. Pascal POPELIN, M. Jean-Claude VINCENT, M. François-Xavier ROBILLARD, Mme Danièle MARINI, Monique GOVET, Mme Jeanne SULTAN-MAUPAS, M. Serge LE BOZEC, M. Georges GUILBERT, M. Jean-François MAGNIEN, Mme Marie-Laure HODE, M. Alain LANGUEDOC, M. Gérard COSIMI, Mme Marthe GUEZ, Mme Yvette COLSON, Mme Rose-Marie CHEVALIER, Jacques M. DJENGOU, M. Jean-Luc AUGER, Mme Françoise BITATSI TRACHET, M. Nouraddine ETTAJANI, Mme Bulle BARDOUX, Mme Sophie BIDAULT, Mme Magali DAUBA, M. Xavier HEBERT, M. Armen PAPAZIAN, Mme Bernadette RENAULT, M. Dan STEINFELD, M. Sébastien CONSTANT, Melle Elodie MOTTE, Mme Michèle TARTARE, M. Pierre PERRET, M. Philippe ARNAUD, M. Sébastien GASPARD, Mme Isabelle BRYON.

Excusés et représentés : Mme Madeleine LEMAIRE représentée par M. POPELIN, M. FLIKIER Henri représenté par M. VINCENT, Mme Murielle MARUCCI BONSALL représentée par M. ROBILLARD, Mme Laurence KHLOYAN représentée par M. LANGUEDOC.

Excusé : M. Gérard PRUDHOMME.

Les Conseillers Municipaux présents ou représentés, formant la majorité des Membres en exercice, lesquels sont au nombre de 39, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, M. Xavier HEBERT a été désigné pour remplir ces fonctions.

2008-06-01-CENTRE MEDICO-SOCIAL : CONVENTION AVEC LA MUTUELLE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE SEINE ET MARNE ET DE LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS (MPCT)

Sur proposition de Mme GOVET, Adjointe au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise monsieur le maire à signer une convention avec la MPCT afférente au remboursement du tiers payant pratiqué au centre médico-social, convention qui prendra effet au 1er juillet 2008.

2008-06-02-ACTUALISATION DU BAREME DES QUOTIENTS FAMILIAUX

Sur rapport de M. Vincent, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité pour par 34 voix et 4 abstentions (Mme GOVET, Mme BARDOUX, Mme BITATSI TRACHET, M. CONSTANT)

FIXE comme suit les montants des tranches de quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2008

		Taux actuel	Evolution de l'indice INSEE sur 12 mois	Taux au 1 ^{er} septembre 2008
Tranche 1	quotient familial égal ou inférieur à	215,26 €	2,9 %	224,60 €
Tranche 2	quotient familial compris entre	215,27 € et 340,83 €	2,9 %	224,61 € et 355,62 €
Tranche 3	quotient familial compris entre	340,84 € et 448,48 €	2,9 %	355,63 € et 467,95 €
Tranche 4	quotient familial compris entre	448,49 € et 538,17 €	2,9 %	467,96 € et 561,53 €
Tranche 5	quotient familial égal ou supérieur	538,18 €	2,9 %	561,64 €

Rappelle qu'en application de la délibération n° 2003-60 du 19 juin 2003, le calcul du quotient familial est prévu comme suit :

Pièces à fournir : fiche d'imposition sur les revenus de l'année précédant l'inscription
 3 derniers bulletins de salaire du foyer fiscal
 relevé des prestations sociales et de la CAF en cours

Formule de calcul :

RESSOURCES MENSUELLES = revenus déclarés de l'année précédente (y compris les prestations sociales et de la CAF) + total 3 derniers salaires, cette somme étant à diviser par 15

QUOTIENT FAMILIAL = $\frac{\text{Ressources mensuelles}}{\text{Nombre de personnes composant le foyer fiscal}}$ *

* majoré d'une unité pour une famille monoparentale.

2008-06-03-ORGANISATION DE CLASSES DE MONTAGNE ET MER ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Sur rapport de M. Vincent, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE l'organisation de classes de montagne et de mer au profit des établissements scolaires de la commune pour l'année scolaire 2008/2009.

FIXE comme suit la participation des familles par journée :

			TARIFS 2008	Evolution de l'Indice INSEE sur 12 mois	TARIFS 2009
CLASSE	MONTAGNE	QF 1	9,55 €	2,9 %	9,92 €
CLASSE	MONTAGNE	QF 2	13,45 €	2,9 %	13,97 €
CLASSE	MONTAGNE	QF 3	17,04 €	2,9 %	17,70 €
CLASSE	MONTAGNE	QF 4	22,32 €	2,9 %	23,19 €
CLASSE	MONTAGNE	QF 5	27,06 €	2,9 %	28,12 €
CLASSE	MER	QF 1	6,81 €	2,9 %	7,08 €
CLASSE	MER	QF 2	10,05 €	2,9 %	10,44 €
CLASSE	MER	QF 3	13,62 €	2,9 %	14,15 €
CLASSE	MER	QF 4	17,37 €	2,9 %	18,05 €
CLASSE	MER	QF 5	21,80 €	2,9 %	22,65 €

2008-06-04- DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DU MAGASIN GO SPORT

Sur rapport de M. POPELIN, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité pour par 37 voix et une abstention (Mme BRYON)

Article 1^{er} : Donne un avis favorable pour que cet établissement puisse déroger au repos dominical,

Article 2 : Le magasin concerné est tenu de respecter le droit du travail des salariés, notamment en ce qui concerne le volontariat et le repos compensateur.

2008-06-05-DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DU MAGASIN « LA HALLE AUX CHAUSSURES »

Sur proposition de M. POPELIN, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité pour par 37 voix et une abstention (Mme BRYON)

Article 1^{er} : Donne un avis favorable pour que cet établissement puisse déroger au repos dominical,

Article 2 : Le magasin concerné est tenu de respecter le droit du travail des salariés, notamment en ce qui concerne le volontariat et le repos compensateur.

2008-06-06-DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DU MAGASIN « GEMO »

Sur proposition de M. POPELIN, Vice-Président du Conseil général, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité pour par 37 voix et une abstention (Mme BRYON)

Article 1^{er} : Donne un avis favorable pour que cet établissement puisse déroger au repos dominical,

Article 2 : Le magasin concerné est tenu de respecter le droit du travail des salariés, notamment en ce qui concerne le volontariat et le repos compensateur.

2008-06-07-CONVENTIONS RELATIVES A LA POSE DE FOURREAUX PAR BOUYGUES TELECOM SUR LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN

Sur proposition de M. le maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention entre la ville de Livry-Gargan et Bouygues Telecom – Centre d'Affaires « La Boursidière »- RN186-BP84 - 92355 LE PLESSIS ROBINSON, relative aux travaux de pose de 4 fourreaux pour le compte de la ville.

2006-08-08-REDUCTION DU MONTANT DES PENALITES DE RETARD APPLIQUEES AU TITRE DU MARCHE 2004/95 LOT PLOMBERIE « OPERATION REQUALIFICATION DE L ANCIENNE PISCINE EN SALLE POLYVALENTE »

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de ramener le montant des pénalités de retard de l'entreprise Union Technique du Bâtiment appliquées au titre du marché 2004/95 à 34 715.80 € au lieu de 69 431.60 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir à ce sujet

2008-06-09-PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LES DÉCRETS CREANT LES ETABLISSEMENTS PUBLICS FONCIERS D'ILE DE FRANCE

Sur proposition de M. le maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable au projet de modification des quatre décrets portant création des établissements publics fonciers d'Ile de France.

2008-06-10-ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Sur proposition de Monsieur Popelin,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'admission en non-valeur des dossiers suivants :

. PC N° 93 046 95 C 0039	délivré le 24 juin 1995	pour une taxe d'urbanisme non réglée de 209,00 €
. PC N° 93 046 95 C 0101	délivré le 24 novembre 1995	pour une taxe d'urbanisme non réglée de 351,00 €
. PC N° 93 046 00 C 0102	délivré le 18 octobre 2000	pour une taxe d'urbanisme non réglée de 334,00 €
. PC N° 93 046 00 C 0102/1	délivré le 7 février 2001	pour une taxe d'urbanisme non réglée de 239,00 €
. PC N° 93 046 03 C 0032	délivré le 31 mars 2003	pour une taxe d'urbanisme non réglée de 858,00 €
. PC N° 93 046 04 C 0082	délivré le 30 juillet 2004	pour une taxe d'urbanisme non réglée de 283,00 €
		Soit : 2 274,00 €

2008-06-11-CESSION DE DEUX IMMEUBLES A LA SA D'HLM IMMOBILIÈRE 3F – 8/10 PLACE DE LA LIBÉRATION

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 pour voix et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD, M. GASPARD)

DONNE un avis favorable à la cession de la propriété sise 8/10 place de Libération à la SA d'HLM IMMOBILIÈRE 3F pour un montant de 1 600 000,00 euros. Une subvention pour surcharge foncière de 200 000,00 euros sera versée par la ville.

DIT que les recettes et dépenses en résultant seront inscrites au budget communal,

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces du dossier à intervenir.

2008-06-12-SUBVENTION AU TITRE DE LA SURCHARGE FONCIÈRE VERSÉE A LA S.A. D'H.L.M. IMMOBILIÈRE 3F

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD, M. GASPARD)

DONNE un avis favorable au versement d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 200 000 euros à la SA d'HLM IMMOBILIÈRE 3F.

2008-06-13-SOCIETE LOGIREP - DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION DE 36 LOGEMENTS LOCATIFS - 101 RUE DU DOCTEUR ROUX – LIVRY-GARGAN (93190)

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD, M. GASPARD)

La commune de Livry-Gargan accorde sa garantie pour les remboursements des emprunts, aux conditions définies à l'article 3, pour une somme totale de 3 453 944 euros que la société d'HLM LOGIREP se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 36 logements PLUS et PLAI sis 101 rue du Docteur Roux à Livry-Gargan (93190) et se substitue donc au prêt foncier de 1 090 505 €.

2008-06-14-IMMOBILIERE 3F - DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 25 LOGEMENTS SITES 11 BIS RUE GRAFFAN.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD, M. GASPARD)

La commune de Livry-Gargan accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1 593 000 euros que la société Immobilière 3 F se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer une opération de construction de 25 logements sis 11 bis rue Graffan à Livry-Gargan.

2008-06-15-CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de créer la commission d'ouverture des plis relative aux procédures de délégations de service public

DESIGNE, après présentation des listes et élection comme membres titulaires et suppléants de la commission d'ouverture des plis :

- 1) Membres titulaires
 - Pascal POPELIN
 - Georges GUILBERT
 - Serge LE BOZEC
 - Alain LANGUEDOC
 - Pierre PERRET
- 2) Membres suppléants
 - Madeleine LEMAIRE
 - Bulle BARDOUX
 - Jean-François MAGNIEN
 - Marthe GUEZ
 - Philippe ARNAUD

2008-06-16-DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Modification de la délibération n°2008-03-03 du 15 mars 2008

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'annuler le 3° de la délibération n°2008-03-03 du 15 mars 2008

DELEGUE à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenant qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces procédures

2008-06-17-FOURNITURE DE BACS POUR LES ORDURES MENAGERES ET LA COLLECTE SELECTIVE (Appel d'offres ouvert)

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer les marchés

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la fourniture de bacs pour les ordures ménagères et la collecte sélective, ainsi que la décomposition en deux lots

AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008

2008-06-18-AVENANTS 1 ET 2 AU CONTRAT PROGRAMME DE DUREE ECO-EMBALLAGES BAREME D

Sur proposition de M Guilbert, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les projets d'avenants 1 et 2 du « Contrat Programme de Durée barème D » d'Eco-Emballages.

2008-06-19-FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS ET DE CHAUSSURES D'HYGIENE, DE SECURITE ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Rectificatif de la délibération n°2008-04-35 du 10 avril 2008

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'allotissement du marché pour la fourniture et la livraison de vêtements et de chaussures d'hygiène, de sécurité et de protection individuelle pour le personnel communal modifié suite à l'erreur matérielle relative aux lots n°2 et n°3

PRECISE l'allotissement exact de ce marché :

- Lot n°1 : Personnel des services techniques et entretien
Minimum annuel HT : 15 000 € Maximum annuel HT : 80 000 €
- Lot n°2 : Personnel des services de restauration et entretien
Minimum annuel HT : 10 000 € Maximum annuel HT : 60 000 €
- Lot n°3 : Accessoires et éléments de protection individuelle
Minimum annuel HT : 5 500 € Maximum annuel HT : 20 000 €

AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

2008-06-20-REALISATION DU MAGAZINE MUNICIPAL (Appel d'offres ouvert)

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer les marchés

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la réalisation du magazine municipal, ainsi que la décomposition en deux lots

AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

2008-06-21-TRAVAUX D'IMPRESSION (Appel d'offres ouvert)

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer les marchés
Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour les travaux d'impression, ainsi que la décomposition en deux lots

AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondants après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

2008-06-22-ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION D'UN MARCHE DE MISE EN ŒUVRE D'UN SIG – MARCHE N°2006-67

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°3

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un marché de mise en œuvre d'un SIG - Marché n°2006-67, pour un montant de 4 760,00 HT (5 693,96 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 13 260,00 € HT (15 858,96 € TTC) à 18 020,00 € HT (21 551,92 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-23-DEMANDE EN REMISE DE MAJORATION ET INTÉRÊTS DE RETARD

Sur proposition de M. POPELIN, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la remise gracieuse formulée par Monsieur DA SILVA Joao Luis.

2008-06-23 bis- REJET D'UNE DEMANDE EN REMISE DE MAJORATION ET INTÉRÊTS DE RETARD

Sur proposition de M. POPELIN, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis défavorable à la remise gracieuse formulée par Monsieur YANCOVITCH Alain et Melle KOUDAKOFF Nina.

2008-06-24-ACTUALISATION TARIFS DU CONSERVATOIRE

Sur rapport de M. Robillard, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs annuels du conservatoire à compter du 1^{er} septembre 2008

		TARIFS 2008/2009 POUR L'ANNEE					
		T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	Hors Commu
Formation musicale	1er enfant de la famille	73,30 €	81,40 €	90,50 €	100,50 €	110,60 €	201,00 €
Formation musicale	2ème enfant de la famille	62,60 €	69,50 €	77,20 €	85,80 €	94,40 €	171,60 €
Formation musicale + 1 instrument	1er enfant de la famille	139,30 €	154,80 €	172,00 €	191,10 €	210,20 €	382,20 €
Formation musicale + 1 instrument	2ème enfant de la famille	118,50 €	131,70 €	146,30 €	162,60 €	178,90 €	325,20 €
Instrument seul	1er enfant de la famille	101,90 €	113,20 €	125,80 €	139,80 €	153,80 €	279,60 €
Instrument seul	2ème enfant de la famille	85,50 €	95,00 €	105,60 €	117,30 €	129,00 €	234,60 €
Instrument seul pour élève participant à l'harmonie		73,30 €	81,40 €	90,50 €	100,50 €	110,60 €	201,00 €

Chant avec ou sans formation musicale	1er enfant de la famille	139,30 €	154,80 €	172,00 €	191,10 €	210,20 €	382,20 €
Chant avec ou sans formation musicale	2ème enfant de la famille	118,50 €	131,70 €	146,30 €	162,60 €	178,90 €	325,20 €
Instrument supplémentaire		73,30 €	81,40 €	90,50 €	100,50 €	110,60 €	201,00 €
Danse éveil/initiation	1er enfant de la famille	101,90 €	113,20 €	125,80 €	139,80 €	153,80 €	279,60 €
Danse éveil/initiation	2ème enfant de la famille	85,50 €	95,00 €	105,60 €	117,30 €	129,00 €	234,60 €
Danse autres niveaux	1er enfant de la famille	139,30 €	154,80 €	172,00 €	191,10 €	210,20 €	382,20 €
Danse autres niveaux	2ème enfant de la famille	118,50 €	131,70 €	146,30 €	162,60 €	178,90 €	325,20 €
Danse atelier adultes	1ere personne de la famille	196,60 €	218,50 €	242,70 €	269,70 €	296,70 €	539,40 €
Danse atelier adultes	2ème personne de la famille	167,10 €	185,70 €	206,30 €	229,20 €	252,10 €	458,40 €
Discipline supplémentaire		73,30 €	81,40 €	90,50 €	100,50 €	110,60 €	201,00 €
Chorale adulte		18,50 €	18,50 €	18,50 €	18,50 €	18,50 €	33,60 €

DIT que ces participations pourront être acquittées en trois tiers 1/3 avant fin septembre, 1/3 avant fin janvier et 1/3 avant fin avril).

2008-06-25-ACTUALISATION TARIFS DES SPECTACLES

Sur rapport de M. Robillard, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2008

		TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
Catégorie A (ciné-conférence, théâtre jeune public)	plein tarif	4,50 €	4,50 €
	tarif réduit	3 €	3 €
	groupes	3 €	3 €
Catégorie B (théâtre)	plein tarif	9,50 €	9,50 €
	tarif réduit	8 €	8 €
Catégorie C (spectacle petit budget)	plein tarif	15 €	15 €
	tarif réduit	13,50 €	13,50 €
Catégorie D (spectacle budget moyen)	plein tarif	20,50 €	21,50 €
	tarif réduit	19 €	20 €
Catégorie E (spectacle grand budget)	plein tarif	25 €	27,50 €
	tarif réduit	20,50 €	22,50 €
Abonnement théâtre	4 pièces plein tarif	32 € soit 4 x 8 €	32 € soit 4 x 8 €
	4 pièces tarif réduit	24 € soit 4 x 6 €	24 € soit 4 x 6 €
	3 pièces tarif réduit	15 € soit 3 x 5 €	15 € soit 3 x 5 €

DIT que des places gratuites seront attribuées selon les termes des conventions passées avec les producteurs, distributeurs ou annonceurs des spectacles visés.

2008-06-26-ACTUALISATION TARIFS DES ATELIERS AU CENTRE CULTUREL YVES MONTAND

Sur rapport de M. Robillard, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2008

TARIFS ANNUELS	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
Ateliers hebdomadaires Livryens	20 €	30 €
Ateliers hebdomadaires Hors commune	30 €	45 €

Stage de 10 h Livryens	30 €	40 € le stage
Stage de 10 h Hors commune	45 €	60 € le stage
Carte culture	8 €	8 €

2008-06-27-ACTUALISATION TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE

Sur rapport de M. Robillard, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme GOVET, Mme BARDOUX, Mme BITATSI TRACHET, M. CONSTANT)

FIXE comme suit les tarifs de la bibliothèque à compter du 1^{er} septembre 2008

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES
Abonnement annuel adulte domicilié à Livry-Gargan section LIVRES	8 €	10 €
Abonnement annuel adulte non domicilié à Livry-Gargan section LIVRES	15 €	20 €
Ab annuel adulte domicilié à Livry-Gargan DISCOTHEQUE	23,70 €	25 €
Ab annuel adulte non domicilié à Livry-Gargan DISCOTHEQUE	48,50 €	60 €
Ab annuel adulte domicilié à Livry-Gargan DISCOTHEQUE + LIVRES	30,10 €	32 €
Ab annuel adulte non domicilié à Livry-Gargan DISCOTHEQUE + LIVRES	59,40 €	70 €
Photocopie et sortie d'imprimante	0,20 €	0,20 €

2008-06-28-ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Sur rapport de M. Le Bozec Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE comme suit la participation des familles aux services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2008

			TARIF 2007	INDICE INSEE	TARIF 2008
ETUDES	1 enfant	par jour	1,34 €	2,90%	1,38 €
ETUDES	2 enfants	par jour	1,27 €	2,90%	1,30 €
GARDERIE	Matin élémentaire	par jour	1,38 €	2,90%	1,42 €
GARDERIE	Soir élémentaire	par jour	1,38 €	2,90%	1,42 €
GARDERIE	Matin maternelle	par jour	1,37 €	2,90%	1,41 €
GARDERIE	Soir maternelle	par jour	3,01 €	2,90%	3,10 €
CANTINE	Adulte	non surveillant	5,01 €	2,90%	5,15 €
CANTINE	Adulte	surveillant	3,70 €	2,90%	3,81 €
CANTINE	Maternelle	QF1	1,20 €	2,90%	1,23 €
CANTINE	Maternelle	QF2	1,65 €	2,90%	1,70 €
CANTINE	Maternelle	QF3	2,24 €	2,90%	2,31 €
CANTINE	Maternelle	QF4	2,89 €	2,90%	2,97 €
CANTINE	Maternelle	QF5	3,50 €	2,90%	3,60 €
CANTINE	Mat hors Com	QF1	1,48 €	2,90%	1,52 €
CANTINE	Mat hors Com	QF2	2,14 €	2,90%	2,20 €
CANTINE	Mat hors Com	QF3	2,78 €	2,90%	2,86 €
CANTINE	Mat hors Com	QF4	3,60 €	2,90%	3,70 €
CANTINE	Mat hors Com	QF5	4,44 €	2,90%	4,57 €
CANTINE	Elémentaire	QF1	1,31 €	2,90%	1,35 €
CANTINE	Elémentaire	QF2	1,68 €	2,90%	1,73 €
CANTINE	Elémentaire	QF3	2,34 €	2,90%	2,41 €
CANTINE	Elémentaire	QF4	3,04 €	2,90%	3,13 €

CANTINE	Elémentaire	QF5	3,66 €	2,90%	3,77 €
CANTINE	Elém Hors Com	QF1	1,53 €	2,90%	1,58 €
CANTINE	Elém Hors Com	QF2	2,16 €	2,90%	2,22 €
CANTINE	Elém Hors Com	QF3	2,97 €	2,90%	3,06 €
CANTINE	Elém Hors Com	QF4	3,70 €	2,90%	3,81 €
CANTINE	Elém Hors Com	QF5	4,60 €	2,90%	4,74 €
CANTINE	PAI		50% du tarif		50% du tarif
AL (journée)	Maternelle	QF1	2,76 €	2,90%	2,84 €
AL (journée)	Maternelle	QF2	3,96 €	2,90%	4,08 €
AL (journée)	Maternelle	QF3	5,36 €	2,90%	5,52 €
AL (journée)	Maternelle	QF4	6,91 €	2,90%	7,11 €
AL (journée)	Maternelle	QF5	8,26 €	2,90%	8,50 €
AL (journée)	Elémentaire	QF1	3,11 €	2,90%	3,20 €
AL (journée)	Elémentaire	QF2	4,33 €	2,90%	4,46 €
AL (journée)	Elémentaire	QF3	5,53 €	2,90%	5,69 €
AL (journée)	Elémentaire	QF4	7,25 €	2,90%	7,46 €
AL (journée)	Elémentaire	QF5	9,30 €	2,90%	9,57 €

2008-06-29-ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Sur rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs de locations à la journée des salles communales à compter du 1^{er} août 2008 :

	TARIF 2007	INDICE INSEE	calcul	TARIF 2008
Maison des Anciens Combattants	90,00 €	2,90%	92,61 €	93,00 €
Gaston Vié	140,00 €	2,90%	144,06 €	145,00 €
Foyer Émile Guichard	305,00 €	2,90%	313,85 €	314,00 €
Foyer du Parc des Sports AM Vincent	305,00 €	2,90%	313,85 €	314,00 €
Salle des Fêtes	810,00 €	2,90%	833,49 €	834,00 €
Salle n° 1 Ancienne Piscine	355,00 €	2,90%	365,30 €	366,00 €
Supplément location cuisine	100,00 €	2,90%	102,90 €	103,00 €
Salle n° 2 Ancienne Piscine	455,00 €	2,90%	468,20 €	469,00 €
Supplément location cuisine	100,00 €	2,90%	102,90 €	103,00 €
Salle de spectacle Ancienne Piscine	1 015,00 €	2,90%	1 044,44 €	1 045,00 €
Centre de vacances de Sciottot (par jour et par personne)	9,47 €	2,90%	9,74 €	9,74 €

Fixe comme suit le montant des cautions relatives à la location des salles communales à compter du 1^{er} août 2008 :

- Maison des Anciens Combattants	100,00 €
- Gaston-Vié	200,00 €
- Foyer Emile Guichard	300,00 €
- Foyer du Parc des Sports AM Vincent	500,00 €
- Salle des fêtes	800,00 €
- Salle n° 3 ancienne piscine avec ou sans cuisine	400,00 €
- Salle n° 2 ancienne piscine avec ou sans cuisine	500,00 €
- Salle n°1 ancienne piscine	1000,00 €
- Centre de vacances de Sciottot	500,00 €

Fixe comme suit le montant de l'acompte à verser à la réservation par les particuliers :
Salle des fêtes 250 €

Salle n°3 ancienne piscine	110 €
Salle n° 2 ancienne piscine	140 €
Salle n°1 ancienne piscine	315 €

Dit que pour les groupements, sociétés et particuliers extérieurs à la ville, les montants de location pourront être majorés de 50%.

2008-04-30-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Sur proposition de M. Vincent, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Association	attribué
La Fontaine aux Images	2 500,00 €
Club Nautique de Livry-Gargan	1 800,00 €
Association Sportive du Collège Léon Jouhaux	1 000,00 €

DIT que le montant total de ces crédits, soit 5 300 € est inscrit au budget primitif 2008, nature 6574. RAPPELLE que les subventions attribuées viennent en complément de celles déjà accordées par la délibération n° 2008-04-22 du 10 avril 2008 de 75 000 euros au Club Nautique de Livry-Gargan et 1 450 euros à l'Association Sportive du Collège Léon Jouhaux.

2008-06-31-PROJET EDUCATIF LOCAL

Sur rapport de M. Vincent, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet éducatif local annexé à la présente définissant le cadre de mise en œuvre des services municipaux en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

2008-06-32-ACTUALISATION DES TARIFS DU CENTRE NAUTIQUE

Sur rapport de M. Vincent, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs du centre nautique à compter du 1^{er} septembre 2008

Accès aux bassins de natation	Tarif actuel	majoré de 2,9%	Tarif proposé
1 entrée plein tarif	3,22 €	3,31 €	3,30 €
1 entrée tarif réduit pour les personnes de moins de 16 ans ou de plus de 65 ans ou titulaires de la carte trimestrielle délivrée aux demandeurs d'emploi par "L.G.I."	1,96 €	2,01 €	2,00 €
1 entrée tarif étudiant (sur présentation d'une carte étudiant valide de l'année universitaire en cours) – tarif appliqué à tout public dès lors qu'une partie des bassins est réservée à une association ou des animations municipales sauf leçons individuelles de natation	2,53 €	2,60 €	2,60 €
Abonnement 10 entrées plein tarif (carte valable 1 an à compter de la date d'achat)	27,12€	27,90 €	27,90 €
Abonnement 10 entrées tarif réduit pour les personnes de moins de 16 ans ou de plus de 65 ans ou titulaires de la carte trimestrielle délivrée aux demandeurs d'emploi par "L.G.I." (carte valable 1 an à compter de la date d'achat)	16,11€	16,57 €	16,55 €
Groupe commune par heure	55,94€	57,56 €	57,55 €
Groupe hors commune par heure	91,53€	94,18 €	94,20 €
20h baignade (carte valable 1 an à compter de la date d'achat)	33,89€	34,87 €	34,90 €
1 entrée enfant de moins de 2ans	gratuit		gratuit
Livryen titulaire carte Améthyste ou Invalidité sur présentation de l'attestation annuelle établie par la ville	gratuit		gratuit

Instituteur participant au programme natation scolaire de l'année en cours sur présentation de l'attestation annuelle établie par la ville	gratuit		gratuit
Ecoles communales accédant en groupes aux horaires fixés par la ville	gratuit		gratuit
Centres de loisirs communaux accédant en groupes aux horaires fixés par la ville	gratuit		gratuit
Collèges Jouhaux et Herriot accédant en groupes aux horaires fixés par la ville	gratuit		gratuit
EMP – SESSAD-APRAE et Centre de secours de Livry-Gargan accédant en groupes aux horaires fixés par la ville	gratuit		gratuit
Animations & entrées à l'espace forme	Tarif actuel	majoré de 2,9%	Tarif proposé
1 séance activité natation prénatale	10,13€		Suppression
Abonnement 5 séances activité natation prénatale hors-commune	46,60€		Suppression
Abonnement 5 séances activité natation prénatale habitant de la commune	44,27 €		Suppression
Abonnement 8 leçons hors-commune	73,09€	75,20 €	75,20 €
Abonnement 8 leçons habitant de la commune	69,43 €	71,44 €	71,45 €
1 leçon supplémentaire	8,75 €	9,00 €	9,00 €
1 animation 1 séance	7,52 €	7,73 €	7,75 €
1 animation 1 trimestre hors-commune	66,00€	67,91 €	67,90 €
1 animation 1 trimestre habitant de la commune	62,70 €	64,51 €	64,50 €
1 entrée espace forme seul	5,07 €	5,21 €	5,20 €
Abonnement 10 entrées espace forme seul	42,29€	43,51 €	43,50 €
1 entrée espace forme + baignade	7,50€	7,71 €	7,70 €
Abonnement 10 entrées espace forme + baignade	66,79€	68,72 €	68,70 €
Autres services	Tarif actuel	majoré de 2,9%	Tarif proposé
Remplacement carte magnétique d'entrée détériorée sous réserve de présentation du ticket de caisse correspondant ou de la lisibilité du n° de série sur la carte détériorée	2,08 €	2,14 €	2,15 €

2008-06-33-MISE EN PLACE D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES OPERATIONS PLURIANNUELLES D'INVESTISSEMENT : REVISION DES ECHEANCIERS DE CREDITS DE PAIEMENT – RENOVATION ET EXTENSION DU GYMNASSE JACOB.

Sur proposition de M. Popelin, Vice-Président du conseil général, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 :

DECIDE

De revoir l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements concernant l'opération « rénovation et extension du gymnase Jacob » détaillé dans la délibération du conseil municipal du 10 avril 2008, de la manière suivante :

AP/CP 2008/2010 montant TTC AP :	3 289 000 €
CP 2008 :	50 000 € au lieu de 200 000 €
CP 2009 :	2 750 000 € au lieu de 2 600 000 €
CP 2010 :	489 000 € (sans changement).

Précise que ces crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours des exercices 2008-2010.

Précise que les autres dispositions prévues par de la délibération du 10 avril 2008 demeurent inchangées.

2008-06-34-APPREHENSION DU BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE 31 AVENUE JEAN-ZAY INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'appréhension de la parcelle E 551 sise 31 avenue Jean-Zay d'une conten cadastrale de 532 m² et à son incorporation dans le domaine privé de la commune.

2008-06-35-APPREHENSION DU BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE 8 AVENUE DU COLON FABIEN ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DONNE un avis favorable à l'appréhension de la parcelle A 3179 sise 8 avenue du Colonel-Fabien d contenance cadastrale de 305 m² et à son incorporation dans le domaine privé de la commune.

2008-06-36-CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – ATTRIBUTION DE RECOMPENSES ANNEE 2008

Sur proposition de M. Magnien, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer aux participants du Concours des maisons fleuries, les prix et récompenses ci-après :

1^{ère} CATEGORIE (Maisons fleuries avec jardin visible de la rue)

1 ^{er} prix	225 €
2 ^{ème} prix	215 €
3 ^{ème} prix	205 €
4 ^{ème} prix	195 €
5 ^{ème} prix	185 €
6 ^{ème} prix	175 €
7 ^{ème} prix	165 €
8 ^{ème} prix	155 €
9 ^{ème} prix	145 €
10 ^{ème} prix	135 €

2^{ème} CATEGORIE (Décors sur la voie publique, balcons, fenêtres, portes et murs fleuris)

1 ^{er} prix	145 €
2 ^{ème} prix	135 €

3^{ème} CATEGORIE (Immeubles collectifs, façades et abords)

1 ^{er} prix	145 €
----------------------------	-------

4^{ème} CATEGORIE (Entreprises, commerces, hôpitaux, casernes, etc...)

1 ^{er} prix	145 €
----------------------------	-------

De plus, des récompenses en nature d'une valeur globale de 415 € H.T seront attribuées aux 12 lauréats suivants.

2008-06-37-COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE ET DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de reconduire la composition du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène et de Sécurité comme suit :

Comité Technique Paritaire

- 6 représentants du personnel et un nombre égal de suppléants,
- 6 représentants des élus et un nombre égal de suppléants.

Comité d'Hygiène et de Sécurité

- 3 représentants du personnel et un nombre égal de suppléants,
- 3 représentants des élus et un nombre égal de suppléants.

2008-06-38-RENOUVELLEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE MEDICO SOCIAL MUNICIPAL

Sur proposition du Mme Govet, Adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

D'adopter le règlement intérieur du Centre Médico Social Municipal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

2008-06-39-ORGANISATION DES PERSONNELS MEDICAUX, PARAMEDICAUX ET DENTAIRE DU CENTRE MEDICO SOCIAL MUNICIPAL

Sur proposition du Mme Govet, Adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : De fixer l'activité du Centre Médico Social Municipal comme suit :

Discipline	Nombre d'heures hebdomadaires maximum
Médecine Générale	86,00
Cardiologie	3,00
Dermatologie	17,00
Endocrinologie	2,00
Gastro-entérologie	4,00
Gynécologie	4,00
Ophthalmologie	6,00
ORL	6,00
Phlébologie	4,50
Radiologie échographie	20,00
Rhumatologie	14,50
Kinésithérapie	37,00
Orthophonie	10,00
Orthoptie	10,00
Orthodontie	25,00
Chirurgie Dentaire	82,50

Article 2 : Dit que la rémunération horaire des médecins sera fixée à 38,62 € et celle des chirurgiens dentistes à 32,17 € qui suivront l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Article 3 : Autorise en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutements à intervenir.

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

2008-06-40-MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS AU PROFIT DES AGENTS DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire pour l'instauration du Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} septembre 2008.

2008-06-41-CREATION DE POSTES

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise au 1^{er} juillet 2008 les créations de postes suivantes :

2 postes Agent de maîtrise

1 poste Adjoint administratif de 2^{ème} classe

4 postes Adjoint technique de 2^{ème} classe

1 professeur de musiques nouvelles à raison de 5 heures 30 hebdomadaires au lieu de 5 heures.

1 professeur de trombone à raison de 4h00 hebdomadaires au lieu de 3 heures 30.

1 professeur de clarinette à raison de 9h00 hebdomadaires au lieu de 10 heures.

La rémunération horaire reste fixée par référence à l'indice brut 379 et au principe de l'heure année (quotient obtenu en divisant par 800 les _ du traitement budgétaire).

2008-06-42-FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT

Sur proposition de M. le maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux des ratios à 100% pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour l'ensemble des cadres d'emplois (à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale exclus par la législation).

Fixe la date d'effet au 1^{er} juillet 2008.

La délibération du 20 juin 2007 est abrogée à la même date.

2008-06-43-REVALORISATION REDEVANCES FOYER RESIDENCE « JEAN LEBAS »

Sur proposition de Mme SULTAN-MAUPAS, Adjointe au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise monsieur le maire à revaloriser le montant des redevances du foyer résidence « Jean Lebas » selon les dispositions suivantes à dater du 1er juillet 2008 :

- bâtiments A & B : F 1 : 451 € / F 2 : 610 €
- bâtiment C : F 1 : 490 € / F2 : 614 €
-

2008-06-44-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°1 : TERRASSEMENT – GROS ŒUVRE – MACONNERIE - RAVALEMENT - MARCHE N°2007-034

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°1 : Terrassement – Gros œuvre – Maçonnerie - Ravalement - Marché n°2007-034, pour un montant de 3 026,00 € HT (3 619,10 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 430 000,00 € HT (514 280,00 € TTC) à 433 026,00 € HT (517 899,10 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-45-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°2 : CHARPENTE BOIS - MARCHE N°2007-035

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°2 : Charpente bois - Marché n°2007-035, pour un montant de 650,00 € HT (777,40 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 440 998,00 € HT (527 433,61 € TTC) à 441 648,00 € HT (528 211,01 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-46-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°3 : COUVERTURE ZINC - MARCHE N°2007-036

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°3 : Couverture zinc - Marché n°2007-036, pour un montant de -13 445,12 € HT (-16 080,36 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 236 752,46 € HT (283 155,94 € TTC) à 223 307,34 € HT (267 075,58 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-47-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES – OCCULTATION – METALLERIE - MARCHE N°2007-037

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°4 : Menuiseries extérieures – Occultation - Métallerie - Marché n°2007-037, pour un montant de 15 657,60 HT (18 726,49 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 214 114,57 € HT (256 081,03 € TTC) à 229 772,17 € HT (274 807,52 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-48-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°5 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS – BLOCS PORTES - MARCHE N°2007-038

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois – Blocs portes - Marché n°2007-038, pour un montant de 1 489,00 HT (1 780,84 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 54 500,00 € HT (65 182,00 € TTC) à 55 989,00 € HT (66 962,84 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-49-PASSATION D'UN PROTOCOLE AVEC « VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX » POUR L'ENTRETIEN ET LE RENOUELEMENT DES APPAREILS D'INCENDIE PUBLICS POUR LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN

Sur proposition de Monsieur Georges Guilbert, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes du protocole,

AUTORISE Monsieur le maire à signer ce protocole,

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au budget communal.

2008-06-50-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°7 : CARRELAGE – REVETEMENTS MURAUX - MARCHÉ N°2007-040

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°7 : Carrelage – Revêtements muraux - Marché n°2007-040, pour un montant de 2 795,65 HT (3 343,60 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 62 395,39 € HT (74 624,89 € TTC) à 65 191,04 € HT (77 968,48 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-51-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°8 : SOLS SOUPLES - MARCHÉ N°2007-041

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°8 : Sols souples - Marché n°2007-041, pour un montant de 2 530,00 HT (3 025,88 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 13 690,76 € HT (16 374,15 € TTC) à 16 220,76 € HT (19 400,03 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-52-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°9 : PEINTURE - MARCHE N°2007-042

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°9 : Peinture - Marché n°2007-042, pour un montant de 1 241,19 HT (1 484,46 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 28 377,51 € HT (33 939,50 € TTC) à 29 618,70 € HT (35 423,97 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-53-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°10 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE - MARCHE N°2007-043

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°10 : Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire - Marché n°2007-043, pour un montant de 11 443,30 € HT (13 686,19 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 303 079,32 € HT (362 482,87 € TTC) à 314 522,62 € HT (376 169,05 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-54-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°11 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES - MARCHE N°2007-044

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°11 : Electricité – Courants faibles - Marché n°2007-044, pour un montant de 2 938,10 € HT (3 513,97 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 109 000,00 € HT (130 364,00 € TTC) à 111 938,10 € HT (133 877,97 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-55-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°12 : EQUIPEMENT CUISINE - MARCHE N°2007-045

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°12 : Equipement cuisine - Marché n°2007-045, pour un montant de -546,00 HT (-653,02 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 194 000,00 € HT (232 024,00 € TTC) à 193 454,00 € HT (231 370,98 € TTC).

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-56-TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°13 : VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURES - PLANTATIONS - MARCHE N°2007-046

Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°13 : VRD – Aménagements extérieurs - Plantations - Marché n°2007-046, pour un montant de 605,00 € HT (723.58 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 99 189,70 € HT (118 630,88 € TTC) à 99 794,70 € HT (119 354,46 € TTC)

PRECISE que le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 11 juillet 2008.

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-06-57- EXERCICE 2008 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET VILLE

Sur proposition de M. Popelin, vice Président du Conseil Général, 1^{er} adjoint au maire

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 34 voix pour et 4 abstentions (Mme TARTARE, M. PERRET, M. ARNAUD, M. GASPARD)

Approuve les dispositions budgétaires retracées dans la décision modificative n° 1 du budget principal 2008, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 544 750 euros soit :

Section de fonctionnement : 99 498 euros

Section d'investissement : 2 445 252 euros

Et qui se répartit comme indiqué dans les documents ci-annexés.

Précise qu'à ce stade, le budget global 2008 s'élève à 74 464 070 € au lieu de 71 919 320 €

Soit : Section de fonctionnement : 51 497 086 € au lieu de 51 397 588 €

Section d'investissement : 22 966 984 € au lieu de 20 521 732 €

2008-06-58-EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Sur proposition de M. POPELIN, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les dispositions budgétaires retracées dans la décision modificative n° 1 du Budget annexe, du service soins infirmiers à domicile (SSIAD),exercice 2008 qui se répartit comme indiqué dans le document ci-après :

Précise que cette décision modificative n°1 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 068,33 € soit :

ÿ 346,00 euros pour la section d'exploitation

ÿ 4 722,33 euros pour la section d'investissement

- ce qui porte le budget exécutoire 2008 à

-

	BP	DM n° 1	Total
Section d'exploitation	417 570,62 €	346,00 €	417 916.62 €
Section d'investissement	84 490,86 €	4 722,33 €	89 213.19 €

Précise que le budget global de ce service annexe se chiffre à 507 129,81 euros.

2008-06-59-DROIT A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- Que les crédits nécessaires à la formation des élus seront fixés annuellement lors du vote du budget primitif.
- D'allouer pour chaque élu 1/39^e du montant total.
- Au cas où les crédits votés seraient insuffisants pour satisfaire toutes les demandes, priorité sera donnée aux élus qui n'auraient pas encore bénéficié de formation ou qui connaîtraient un déficit de stages de formation par rapport aux demandeurs.

Fin de séance à 22h05